

LES CLÉS DES MÉDIAS

Médias : droits et devoirs

- La liberté d'expression et ses limites
- Peut-on tout montrer dans les médias ?
- Qu'est-ce que l'audience ?
- À quoi sert la caricature ?
- Qu'est-ce que le droit à l'image ?
- Deux poids deux mesures ?
- C'est quoi le droit à l'oubli numérique ?

MOTS - CLÉS

Médias, droit à l'information, liberté d'expression, droit à l'image, oubli numérique.

CONTEXTE

« Les clés des médias » est une série de courtes séquences animées produite par France Télévision et destinée aux jeunes pour appréhender les médias.

Qu'est-ce que le droit à l'image ? Peut-on tout montrer dans les médias ? Qu'est-ce que le droit à l'oubli numérique ? etc. Autant de questions, de mots, de concepts qu'il convient de définir pour pouvoir amener les élèves à une pratique raisonnée autour des écrans, de l'information, du métier de journaliste.

PISTE 1: LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET SES LIMITES

CYCLE ET NIVEAU

Lycée/Première (toutes séries), EMC: Les enjeux moraux et civiques de la société de l'information.

OBJECTIFS

- Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique à l'égard des différents médias.
- Faire réfléchir les élèves sur la liberté d'expression dans les médias et ses limites.
- Comprendre et expliquer le processus de création médiatique, les principes juridiques, les enjeux citoyens et les dérives possibles.

MISE EN ŒUVRE PÉDAGOGIQUE

Activité : 60 minutes.

1. Partir des représentations des élèves : qu'est-ce que pour vous la liberté d'expression ? Quelles en sont ses limites ? **(5 min)**.
2. Visionnage collectif de la séquence vidéo « La liberté d'expression et ses limites » **(2 min 30 s)**.
3. Après avoir donné une définition exacte de la liberté d'expression (« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. » Extrait de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, 1948), remplir le tableau suivant **(10 min)** :

QUELLES SONT LES LIMITES À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION FIXÉES PAR LA LOI ?	CITEZ UN EXEMPLE	TROUVEZ-VOUS CELA JUSTE (OUI/NON) ?
Diffamation/calomnie	Raciste, sexiste, homophobe	
Injure	Injure « classique » mais aussi plus spécifique (racisme, sexisme...)	
Appel à la haine	Haine raciale, religieuse, à l'encontre des homosexuels...	
Apologie du terrorisme, crimes de guerre, crimes contre l'humanité	À partir des réseaux sociaux, internet...	

4. La loi doit-elle également fixer des limites à l'humour ? Réaction des élèves (5 min).

5. Visionnage collectif des séquences vidéo « Deux poids deux mesures » (2 min 28 s) et « À quoi sert la caricature ? » (2 min 22 s).

6. Remplir le tableau suivant (10 min) :

CE QUE PERMET LA LOI	EXEMPLES	CE QUE NE PERMET PAS LA LOI	EXEMPLES
Droit à la satire	Droit à l'excès, à l'outrance, à la parodie (ex : Guignols de l'info)	Haine raciale, atteinte à la vie privée, diffamation...	L'affaire Dieudonné, existence d'un parti politique...
Droit au blasphème	Se moquer de Dieu, des religions...	Répression de certaines infractions commises à l'encontre des croyants	Remarques violentes à l'égard des juifs, des musulmans, des chrétiens...
Liberté de caricature	De nombreux exemples pris dans la presse (Plantu dans <i>Le Monde</i> ...)	Racisme, antisémitisme...	Caricatures antisémites des années 30

7. Au regard de la loi, quelles différences peut-on faire entre l'humour de *Charlie Hebdo* et celui de Dieudonné ? (5 min). La loi protège les croyants (attaques répétées de Dieudonné contre les juifs) mais pas les croyances (caricatures de Mahomet, de Jésus dans *Charlie Hebdo*).

8. À partir de l'analyse de ces deux tableaux, proposer un débat en classe sur les limites de la liberté d'expression (15 min).

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

- De nombreuses ressources sur le site du Centre pour l'éducation aux médias et à l'information : <http://www.cleml.fr/fr/>
- Dans ce « webdocufiction » tourné en caméra subjective, l'élève entre dans la peau d'un journaliste stagiaire et est immergé dans un environnement ludique et interactif : <https://www.reseau-canope.fr/a-la-une/#ACCUEIL>
- Un site qui fait le point sur le droit à l'oubli numérique (définition du concept, droits, recours...) : <http://www.droit-oubli-numerique.org/>

PISTE 2 : ÉTHIQUE ET USAGE DES MÉDIAS

CYCLE ET NIVEAU

Lycée/Première (toutes séries), EMC: Les enjeux moraux et civiques de la société de l'information.

OBJECTIFS

- Réfléchir à notre propre usage des médias et à l'impact de ceux-ci sur notre manière de concevoir le monde.
- Comprendre et expliquer le processus de création médiatique, les principes juridiques, les enjeux citoyens et les dérives possibles.
- Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique à l'égard des différents médias.

MISE EN ŒUVRE PÉDAGOGIQUE

Activité : 60 minutes.

1. Projeter la photographie prise le 3 septembre 2015 sur une plage turque et montrant un petit garçon mort noyé et la tribune du journal italien *La Tampa* intitulée : « Je n'ai jamais voulu publier une photo d'enfant mort. Jusqu'à hier. » (<http://www.courrierinternational.com/article/tribune-je-nai-jamais-voulu-publier-une-photo-denfant-mort-jusqua-hier>)

2. Faire réagir les élèves sur cette photographie : était-il nécessaire de la publier ? (5 min).

3. Visionnage collectif de la séquence vidéo « Peut-on tout montrer dans les médias ? » (2 min 18s).

4. Répondre aux questions suivantes (10 min) :

- Question 1: citer au moins deux photographies ou vidéos qui vous ont marquées, voire choqués.
- Question 2: citer au moins un argument en faveur de la publication de photographies choquantes et un argument contre. *Une photographie choquante peut changer le comportement des gens ; il s'agit moins d'une véritable information que la recherche d'émotion.*
- Question 3: quelles sont les questions que chacun d'entre nous doit se poser avant de regarder une photographie ou d'une vidéo choquante ? *Cela apporte-t-il de l'information ? Cela n'est-il pas dégradant pour les gens qu'elle montre ? Qui a intérêt à diffuser cette image ?*

5. Visionnage collectif de la séquence vidéo « Qu'est-ce que l'audience ? » (2 min 25s).

6. Répondre aux questions (5 min) :

- Question 4: quels sont vos programmes de télévision préférés ?
- Question 5: En quoi la question du choix est-elle primordiale ? *L'audience ne doit pas être le seul critère pour regarder une émission/qualité des programmes/etc.*

7. Visionnage collectif des séquences vidéo « Qu'est-ce que le droit à l'image » (2 min 17s) et « C'est quoi le droit à l'oubli numérique » (2 min 22s).

8. Remplir le tableau suivant (15 min) :

	DÉFINITION	QUI EST CONCERNÉ ?	QUELS SONT LES RECOURS JURIDIQUES ?
DROIT À L'IMAGE	Droit selon lequel toute image d'une personne mais également l'utilisation de cette image requièrent le consentement de la personne représentée.	Toute personne, célèbre ou anonyme, a un droit de regard sur l'utilisation de son image. Avant utilisation de l'image d'un mineur, l'autorisation des parents (ou du responsable) doit obligatoirement être obtenue par écrit.	Possibilité de saisir un tribunal civil, pénal (si la diffusion d'une image porte atteinte à la vie privée) ou la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés).
DROIT À L'INFORMATION	Droit du public à recevoir une information diversifiée.	L'accès à l'information est un droit universel.	Au nom du droit à l'information, une personne majeure photographiée ou filmée lors d'une manifestation ne pourra pas faire de recours.
DROIT À L'OUBLI NUMÉRIQUE	Droit d'effacer certaines données personnelles présentes sur le web (réseaux sociaux...).	Tout utilisateur d'internet (ex : propriétaire d'un compte Facebook).	Droit récent (2014). Ne peut être appliqué pour un homme politique qui veut effacer ses traces sur le web [information d'utilité publique].

9. À partir de l'analyse du tableau et des réponses précédentes, réfléchir ensemble sur les différents usages des médias et l'impact de ceux-ci sur le public. Il est important que les notions de choix individuel et de responsabilité face aux médias soient abordées.

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

- De nombreuses ressources sur le site du Centre pour l'éducation aux médias et à l'information : <http://www.cleml.fr/fr/>
- Dans ce « webdocufiction » tourné en caméra subjective, l'élève entre dans la peau d'un journaliste stagiaire et est immergé dans un environnement ludique et interactif : <https://www.reseau-canope.fr/a-la-une/#ACCUEIL>
- Un site qui fait le point sur le droit à l'oubli numérique (définition du concept, droits, recours...) : <http://www.droit-oubli-numerique.org/>